OFFICIEL.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'Etat de la Louisiane

Session Régulière de l'Année 1898

Projet de Loi de la Ch. No 345.
Par M. Tresevant.

No 171]. LOI

Pour imposer, percevoir et exiger le paiement d'une taxe-licence annuelle sur toutes les personnes, associations de personnes ou maisons de commerce et corporations, faisant n'importe quel genre d'affaires, sur toutes professions, vocations ou métiers, excepté les personnes qui sont expressément exemptes de la taxe-licence par l'Article 229 de la Constitution ; et prescrivant le mode et la méthode par laquelle ces personnes sujettes à la licence feront le rapport de leurs affaires.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'une taxe-licence annuelle est ici imposée pour l'année A. D. 1899, et pour chaque année subséquente, à chaque personne, association de personnes ou maisons de commerce et corporations poursuivant un genre d'affaires, exerçant une profession, une vocation, ou commerce, sujettes à des licences en vertu de l'Article 229 de la Constitution.

Sec. 2. Il est, en outre, décrété, etc., Que le second jour de Janvier A. D. 1899, et chaque année subséquente, chaque Percepteur de taxes par l'intermédiaire de l'Etat, commencera à percevoir, et percevra aussi vite que possible, de chaque personne, maison de commerce, association de personnes et corporations poursuivant dans son district ou sa paroisse, un commerce, exerçant une profession, vocation ou genre d'affaires, une taxe-licence comme il est indiqué ci-après.

Toutes les licences seront dues et collectables durant les deux (2) premiers mois de chaque année, et toutes les taxes impayées devindront délinquantes le premier jour de Mars de chaque année; et toutes les maisons de commerce, après cette date, deviendront délinquantes, à moins que la licence ne soit payée dans dix jours.

Sec. 3. Il est en outre décrété, etc., Que la licence annuelle pour tous les genres d'affaires ci-après énumérés, excepté ceux auxquels il est plus tard pourvu, seront gradués dans vingt-cinq classes,

MANUFACTURES.

Paragraphe I.—Que pour exploiter chaque genre d'affaires de manufacture, sujet à une licence, en vertu de l'article 229 de la Constitution, la licence sera basée sur les recettes brutes annuelles desdites affaires comme suit, à savoir :

Première classe—Quand lesdites recettes seront de dix millions de dollars ou plus, la licence sera de huit mille dollars ($8,000).

Deuxième classe—Quand lesdites recettes seront de neuf millions de dollars ou plus, et au dessous de dix millions de dollars, la licence sera de sept mille dollars ($7,000).

Troisième classe—Quand lesdites recettes seront de huit millions de dollars ou plus, et au-dessous de neuf millions de dollars, la licence sera de cinq mille six cents dollars ($5,600).

Quatrième classe—Quand lesdites recettes seront de sept millions de dollars ou plus, et au-dessous de huit millions de dollars, la licence sera de quatre mille neuf cents dollars ($4,900).

Cinquième classe—Quand les recettes seront de six millions de dollars ou plus, et au-dessous de sept millions de dollars, la licence sera de quatre mille deux cents dollars ($4,200).

Sixième classe—Quand lesdites recettes seront de cinq millions de dollars ou plus, et au-dessous de six millions de dollars, la licence sera de trois mille cinq cents dollars ($3 500)

Septième classe—Quand lesdites recettes seront de quatre millions de dollars ou plus, et au-dessous de cinq millions de dollars, la licence sera de deux mille huit cents dollars ($2,800)

Huitième classe—Quand lesdites recettes seront de trois millions de dollars ou plus, la licence sera de deux mille cent dollars, ($2,100).

Neuvième classe—Quand lesdites recettes seront de deux millions ou plus, et au-dessous de trois millions de dollars, la licence sera de quatorze cents dollars, ($1400).

Dixième classe - Quand lesdites recettes seront d'un million de dollars ou plus, et au-dessous de deux millions de dollars, la licence sera de sept cents dollars, ($700).

Onzième classe—Quand lesdites recettes seront de sept cent cinquante mille dollars ou plus, et au-dessous d'un million de dollars, la licence sera de cinq cent vingt cinq dollars, ($525).

Douzième classe—Quand lesdites recettes seront de cinq cent mille dollars ou plus, et au-dessous de sept cent cinquante mille dollars, la licence sera de trois cent cinquante dollars, ($350).

Treizième classe—Quand lesdites recettes seront de quatre cent mille dollars ou plus, et au-dessous de cinq cent quatre-vingt dollars ($280)

Quatorzième classe—Quand lesdites recettes seront de trois cent mille dollars ou plus, et au-dessous de quatre cent mille dollars, la licence sera de deux cent-dix dollars ($210.)

Quinzième classe—Quand lesdites recettes seront de deux cent mille dollars ou plus, et au-dessous de trois cent mille dollars, la licence sera de cent-quarante dollars ($140.)

Seizième classe—Quand lesdites recettes seront de cent cinquante mille dollars ou plus, et au-dessous de deux cent mille dollars, la licence sera de cent cinq dollars ($105)

Dix-septième classe—Quand lesdites recettes seront de cent mille dollars ou plus, et moins de cent cinquante mille dollars, la licence sera de soixante-dix dollars ($70.)

Dix-huitième classe—Quand lesdites recettes seront de quatre-vingt-quinze mille dollars ou plus, et moins de cent mille dollars, la licence sera de soixante-cinq dollars et cinquante sous ($65 50).

Dix-neuvième classe—Quand lesdites recettes seront de quatre-vingt dix mille dollars ou de plus et moins de quatre vingt-quinze mille dollars, la licence sera de soixante-trois dollars ($63).

Vingtième classe—Quand lesdites recettes seront de soixante-quinze mille dollars ou plus, et moins de quatre-vingt-dix mille dollars, la licence sera de cinquante-deux dollars et demi ($52.50).

Vingt-unième classe—Quand lesdites recettes seront de cinquante mille dollars ou plus, et moins de soixante-quinze mille dollars, la licence sera de trente-cinq dollars ($35).

Vingt-deuxième classe—Quand lesdites recettes seront de quarante mille dollars ou plus, et moins de cinquante mille dollars, la licence sera de vingt-huit dollars ($28).

Vingt-troisième classe—Quand lesdites recettes seront de trente mille dollars ou plus, et moins de quarante mille dollars, la licence sera de vingt-un dollars, ($21).

Vingt-quatrième classe—Quand lesdites recettes seront de vingt-cinq mille dollars ou plus, et moins de trente mille dollars, la licence sera de dix-neuf dollars et demi, ($19.50).

Vingt-cinquième classe—Quand lesdites recettes seront au-dessous de vingt-cinq mille dollars, la licence sera de quinze dollars, ($15).

Pourvu que rien ici ne soit interprété comme devant s'appliquer aux affaires de moudre du grain, de moulinier du coton ou de faire du sucre par un fermier ou un planteur quelconque.

Paragraphe 2.—Que pour chaque genre d'affaires telles que : Banque, compagnie de banque, association, corporation ou agence, la licence sera basée sur le capital déclaré ou nominal et surplus, comme suit :

Première classe—Quand ledit capital déclaré au nominal et surplus seront de cinq millions de dollars ou plus, la licence sera de quatre mille cinq cents dollars, ($4,500).

Deuxième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de quatre millions ou plus, et moins de cinq millions de dollars la licence sera de quatre mille dollars, ($4,000).

Troisième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de trois millions de dollars ou plus, et moins de quatre millions de dollars, la licence sera de trois mille deux cents dollars, ($3 200).

Quatrième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de deux millions de dollars ou plus, et moins de trois millions de dollars, la licence sera de deux mille quatre cents dollars, ($2,400).

Cinquième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront d'un million cinq cent mille dollars ou plus, et moins de deux millions, la licence sera de seize cents dollars, ($1,600).

Sixième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront d'un million ou plus, et moins d'un million cinq cent mille dollars, la licence sera de douze cents dollars, ($1,-200).

Septième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de huit cent mille dollars ou plus, et moins d'un million, la licence sera de huit cents dollars, ($800).

Huitième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de six cent mille dollars ou plus, et moins de huit cent mille dollars, la licence sera de six cents dollars, ($600).

Neuvième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de quatre cent mille dollars ou plus, et moins de six cent mille dollars, la licence sera de quatre cent cinquante dollars, ($450).

Dixième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de trois cent mille dollars ou plus, et moins de quatre cent mille dollars, la licence sera de trois cents cinquante dollars ($350).

Onzième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et le surplus seront de deux cent mille dollars ou plus et moins de trois cent mille dollars, la licence sera de deux cent cinquante dollars, ($250).

Douzième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de cent mille dollars ou plus, et moins de trois millions de dollars, la licence sera de deux mille quatre cents dollars, ($2,400).

Treizième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de deux cent mille, la licence sera de cent cinquante dollars, ($150).

Quatorzième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de cinquante mille dollars ou plus, et moins de cent mille dollars, la licence sera de soixante quinze dollars, ($75).

Quatorzième classe—Quand ledit capital déclaré ou nominal et surplus seront de cinquante mille dollars ou moins, la licence sera de cinquante dollars, ($50).

Le capital déclaré ou nominal et surplus, comme y pourvoit cette section, seront établis et basés sur l'exposé de situation annuel fait conformément aux lois existantes.

Pour chaque genre d'affaires, maison de banque privée ou agence, il y aura trois classes seulement, et ladite licence sera basée sur le capital total placé dans lesdites affaires, que ledit capital soit possédé ou serve ou soit déposé dans cet Etat ou ailleurs comme suit :

Première classe—Quand ledit capital sera de cinq cent mille dollars ou plus, la licence sera de cinq cents dollars, ($500).

Deuxième classe—Quand ledit capital sera de deux cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de cinq cent mille dollars, la licence sera de deux cent cinquante dollars, ($250).

Troisième classe—Quand ledit capital sera de cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de deux cent cinquante mille dollars, la licence sera de cent-cinquante dollars, ($150).

Quatrième classe—Quand ledit capital sera moins de cent cinquante mille dollars, la licence sera de soixante-quinze dollars. ($75).

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que pour exploiter le commerce connu sous le nom de facteur de coton et affaires de commission, facteur de sucre, la commission des grains et des produits ou toutes autres affaires de facteur ou de commissionnaire, de courtage en argent, en actions, bonds, propriétés foncières, produits, sucre, coton ou autres affaires de courtage, pour l'achat ou la vente, pour le "actual spot" ou la livraison future, où l'intention des parties est de faire une livraison honnête et de bonne foi, la licence sera basée sur les commissions annuelles brutes et le courtage sur les ventes et les achats.

Première classe—Quand les commissions annuelles brutes excéderont deux cent cinquante mille dollars, la licence sera de dix-sept cent cinquante dollars, ($1.750).

Deuxième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont deux cent mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de deux cent cinquante mille dollars, la licence sera de quinze cents dollars ($1500).

Troisième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont cent soixante-quinze mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de deux cent mille dollars, la licence sera de douze cent cinquante dollars ($1,250).

Quatrième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont cent cinquante mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de cent soixante-quinze mille dollars, la licence sera de onze cent vingt-cinq dollars ($1125).

Cinquième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont cent vingt-cinq mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de cent cinquante mille dollars, la licence sera de mille dollars ($1000).

Sixième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont cent mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de cent vingt-cinq mille dollars, la licence sera de sept cent cinquante dollars (750).

Septième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont quatre-vingt mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de cent mille dollars, la licence sera de six cents dollars ($600).

Huitième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont soixante-cinq mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de quatre-vingt mille dollars, la licence sera de cinq cents dollars ($500).

Neuvième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont cinquante mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de soixante-cinq mille dollars, la licence sera de trois cent soixante quinze dollars ($375).

Dixième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont quarante mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de cinquante mille dollars, la licence sera de trois cents dollars, ($300).

Onzième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont trente mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de quarante mille dollars, la licence sera de deux cent-vingt-cinq dollars ($225).

Douzième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont vingt-cinq mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de trente mille dollars, la licence sera de cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante sous ($187 50).

Treizième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont vingt mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de vingt-cinq mille dollars, la licence sera de cent cinquante dollars ($150).

Quatorzième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont quinze mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de vingt mille dollars, la licence sera de cent douze dollars et cinquante sous ($112 50).

Quinzième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont dix mille dollars, et ne s'élèveront pas à plus de quinze mille dollars, la licence sera de soixante-quinze dollars, ($75).

Seizième classe—Quand les commissions annuelles brutes excèderont cinq milles dollars, et ne s'élèveront pas à plus de dix mille dollars, la licence sera de cinquante dollars, ($50).

Dix-septième classe—Quand les commissions annuelles brutes seront de cinq mille dollars ou moins, la licence sera de vingt-cinq dollars ($25).

Les secrétaires des diverses Bourses au coton, aux actions et aux produits dans tout l'Etat fourniront aux percepteurs de taxes du district ou de la paroisse où sont situés leurs bureaux, une liste complète des noms des membres desdites associations, quand le percepteur les leur demandera, et en cas d'omission desdits secrétaires de fournir ladite liste, il sera du devoir dudit Percepteur de les forcer à fournir ces listes en servant un simple rule de répondre, devant toute cour de compétente juridiction, et tous les frais dudit rule seront payés par le défendeur.

L'intention et l'objet de cette section sont de comprendre et d'inclure toutes les commissions ou courtage reçus par n'importe quelle personne ou personnes, raison sociale ou compagnie sur toutes les ventes et tous les achats faits, que les articles vendus ou achetés soient livrés ou non.

Section 5. Il est, en outre, décrété, etc., Que tous les prêteurs sur gages ou propriétaire d'un bureau de prêts dont le capital en usage actuel, est de cinquante mille dollars ou plus seront gradées comme dans la huitième classe, section quatre, et la licence sera de cinq cents dollars (500). Quand le capital en usage sera moins de cinquante mille dollars, ils seront gradués comme la neuvième classe, section quatre, la licence sera de trois cent soixante-quinze dollars ($375)

Section 6. Il est, en outre, décrété, etc., Que pour tout commerce mercantile en gros, que ce soit comme principal, agent ou commissionnaire, à l'encan, représentant des marchants étrangers ou autrement, la licence sera basée sur le montant annuel brut des ventes comme suit :

Première classe—Quand les ventes brutes seront de sept millions de dollars ou plus, la licence sera de trois mille cinq cents dollars ($3,500).

Deuxième classe—Quand les ventes brutes seront de six millions cinq cent mille dollars ou plus, et moins de sept millions de dollars, la licence sera de trois mille dollars ($3,000).

Troisième classe—Quand les ventes brutes seront de six millions de dollars ou plus, et moins de six millions cinq cent mille dollars, la licence sera de deux mille cinq cents dollars ($2,500)

Quatrième classe—Quand les ventes brutes seront de cinq millions cinq cent mille dollars ou plus, et moins de six millions de dollars, la licence sera de deux mille dollars ($2,000).

Cinquième classe—Quand les ventes brutes seront de cinq millions de dollars ou plus, et moins de cinq millions cinq cent mille dollars, la licence sera de quinze cents dollars ($1,500).

Sixième classe—Quand les ventes brutes seront de quatre millions de dollars ou plus, et moins de cinq millions de dollars, la licence sera de mille dollars ($1000).

Septième classe—Quand les ventes brutes seront de trois millions de dollars ou plus, et moins de quatre millions de dollars, la licence sera de sept cent cinquante dollars (750).

Huitième classe—Quand les ventes brutes seront de deux millions cinq cent mille dollars ou plus et moins de trois millions de dollars, la licence sera de sept cents dollars (700).

Neuvième classe—Quand les ventes brutes seront de deux millions de dollars ou plus, et moins de deux millions cinq cent mille dollars, la licence sera de cinq cent cinquante dollars ($550).

Dixième classe—Quand les ventes brute seront d'un million de dollars ou plus, et moins de deux millions de dollars, la license sera de quatre cents dollars ($400).

Onzième classe — Quand les ventes brutes seront d'un million de dollars ou plus, et moins d'un million cinq cent mille dollars, la licence sera de trois cents dollars ($300).

Douzième classe — Quand les ventes brutes seront de huit cent mille dollars ou plus, et moins d'un million de dollars, la licence sera de deux cent cinquante dollars ($250).

Treizième classe - Quand les ventes brutes seront de six cent mille dollars ou plus, et moins de huit cent mille dollars, la licence sera de deux cents dollars ($200).

Quatorzième classe— Quand les ventes brutes seront de cinq cent mille dollars ou plus, et moins six cent mille dollars, la licence sera de cent cinquante dollars, ($150).

Quinzième classe—Quand les ventes brutes seront de deux cent cinquante mille dollars, et pas plus de cinq cent mille dollars, la licence sera de cent dollars ($100).

Seizième classe—Quand les ventes brutes seront de deux cent cinquante mille dollars ou moins, la licence sera de cinquante dollars, ($50).

Pourvu qu'aucune personne ou personnes ne soient considérées négociants en gros à moins qu'elle ou qu'elles ne vendent par le paquet primitif ou non entamé ou par baril seulement ; et pourvu que, en outre, aucune personne ou personnes ne soient considérées comme marchands en gros à moins qu'elle ou qu'elles ne vendent aux marchands pour revendre. Si elles vendent en quantités moindres que les paquets primitifs ou des paquets entamés, ou moins que par baril, elles seront considérées des marchands au détail, et paieront licence comme tels. Pour chaque genre d'affaires de vente au détail, que ce soit le principal, l'agent sur commission ou autrement la licence sera basée sur les montants bruts annuels des ventes, comme suit.

Première classe—Quand les ventes brutes seront de trois millions cinq cent mille dollars ou plus, la licence sera de trois mille cinq cents dollars, ($3.500).

Deuxième classe—Quand les ventes brutes seront de trois millions ou plus, et moins de trois millions, cinq cent mille dollars, la licence sera de trois mille dollars, ($3,000).

Troisième classe Quand les ventes brutes seront de deux millions cinq cent mille dollars ou plus, et moins de trois millions de dollars, la licence sera de deux mille cinq cents dollars, ($2,-500).

Quatrième classe—Quand les ventes brutes seront de deux millions de dollars ou plus, et moins de deux millions cinq cent mille dollars, la licence sera de deux mille dollars, ($2,000.)

Cinquième classe—Quand les ventes brutes seront d'un million cinq cent mille dollars ou plus, et moins de deux millions de dollars, la licence sera de sept cent cinquante dollars, ($750).

Huitième classe—Quand les ventes brutes seront de sept cents mille dollars ou plus, et moins de sept cent cinquante mille dollars, la licence sera de sept cents dollars, ($700)

Neuvième classe—Quand les ventes brutes seront de six cent mille dollars ou plus, et moins de sept cents mille dollars, la licence sera de cinq cent cinquante dollars, ($550).

Dixième classe—Quand les ventes brutes seront de quatre cent mille dollars ou plus, et moins de six cent mille dollars, la licence sera de trois cents dollars ($400)

Onzième classe—Quand les ventes brutes seront de trois cent mille dollars ou plus, et moins de quatre cent mille dollars, la licence sera de deux cents dollars [$400]

Douzième classe—Quand les ventes brutes seront de trois cent mille dollars ou plus, et moins de quatre cent mille dollars, la licence sera de trois cents dollars [$300]

Douzième classe—Quand les ventes brutes seront de deux cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de trois cent mille dollars, la licence sera de deux cents dollars [$250.]

Treizième classe—Quand les ventes brutes seront de deux cent mille dollars ou plus et moins de de deux cent cinquante mille dollars, la licence sera de deux cents dollars, [$200]

Quatorzième classe—Quand les ventes brutes seront de cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de deux cent mille dollars, la licence sera de cent cinquante dollars, [$150].

Quinzième classe—Quand les ventes brutes seront de cent mille dollars ou plus et moins de cent cinquante mille dollars, la licence sera de cent dollars. [$100].

Seizième classe—Quand les ventes brutes seront de soixante quinze mille dollars ou plus, et moins de cent mille dollars, la license sera de soixante-quinze dollars, ($75.)

Dix-septième classe—Quand les ventes brutes seront de cinquante mille dollars ou plus, et moins de soixante-quinze mille dollars, la licence sera de cinquante dollars, [$50].

Dix-huitième classe—Quand les ventes brutes seront de quarante mille dollars ou plus, et moins de cinquante mille dollars, la licence sera de quarante dollars, [$40]

Dix-neuvième classe— Quand les ventes brutes seront de trente mille dollars ou plus, et moins de quarante mille dollars, la license sera de trente dollars, ($30).

Vingtième classe—Quand les ventes brutes seront de vingt-cinq mille dollars ou plus, et moins de trente mile dollars, la licence sera de vingt-cinq dollars, [$25]

Vingt unième classe—Quand les ventes brutes seront de vingt mille dollars ou plus, et moins de vingt cinq mille dollars, la licence sera de vingt dollars, [$20].

Vingt-deuxième classe—Quand les ventes brutes seront de quinze mille dollars ou plus, et moins de vingt mille dollars, la licence sera de quinze dollars, [$15]

Vingt-troisième classe—Quand les ventes brutes seront au-dessous de quinze mille dollars, et plus de cinq mille dollars, la licence sera de dix dollars, ($10).

Vingt-quatrième classe—Quand les ventes seront de cinq mille dollars ou moins, la licence sera de cinq dollars, ($5).

Pourvu que si des liqueurs distillées, vineuses ou de malt ou autres liqueurs mêlées sont vendues par un marchand détaillant, épicier, salon d'huitres, confiserie, ou en quantités moindre de cinq gallons, la licence pour ce genre d'affaires additionnel soit comme il est indiqué plus loin, prévu par la section 13 de cette loi ; pourvu que, en outre, aucune licence ne soit donnée pour vendre des liqueurs en quantités moindres de cinq gallons, pour moins de cent dollars, ($100)

Pourvu que les pharmacies au détail possédées ou controlées et dirigées par un gradué régulièrement "licencié" en pharmacie, et vendant des liqueurs vineuses, spiritueuses ou alcooliques en quantités moindre d'un "quart," (bouteille) comme drogue ou médecine seulement, paient la licence mentionnée dans cette section, et n'aura pas à se procurer la licence requise par les salons de liqueurs, etc., comme l'exige cette loi des détaillants de liqueurs.

Pourvu que, de plus, si les pharmacies, fontaines de soda ou autres marchands d'eaux gazeuses offrent en vente dans leur commerce avec telles eaux des liqueurs vineuses, spiritueuses ou alcooliques, ces pharmacies, fontaines de soda ou marchands sont requis de se pourvoir d'une licence comme marchand de liqueurs au détail, ainsi que le font les salons de liqueurs, buvettes, etc., requis par la section 13.

Pourvu que, de plus, les fermiers ou planteurs ayant des magasins situés sur leurs fermes ou plantations et vendant ou avançant des fournitures à leurs employés exclusivement, ne soient pas classés comme marchands, et il ne leur sera pas demandé de se munir d'une licence en vertu de cette loi.

Sec. 7.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toute compagnie d'assurances faisant des affaires dans cet Etat, à partir du premier jour de mars ou avant de chaque année, soumettra au secrétaire d'Etat un rapport signé sous serment par son président et son secrétaire, quant à sa situation avant le précédent trente-unième jour de décembre, qui inclura un exposé détaillé de son actif et de son passif ce jour-là ; le montant et la nature des affaires faites dans l'Etat, les sommes d'argent reçues et dépensées durant l'année, et telles autres informations et dans la forme que le Secrétaire d'Etat exigera.

Le Percepteur de taxes exigera de chaque compagnie demandant une licence, un certificat écrit du Secrétaire d'Etat attestant le montant d'affaires faites durant la précédente année par la compagnie, comme le démontre le rapport fait sous serment et enregistré à son bureau, et la licence de chaque compagnie sera basée sur ce certificat.

Sec. 8.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes les compagnies d'assurances sur la vie et contre les accidents, sociétés, associations, corporations ou autres organisations ou maisons de commerce, ou individu faisant ou dirigeant les affaires d'une compagnie d'assurances sur la vie ou contre les accidents ou faisant toutes autres affaires d'assurances dans l'Etat, que ces compagnies (sociétés), associations, corporations ou autres organisations ou maisons de commerce ou individus soient situés ou domiciliés ici ou fassent des opérations ici, par l'intermédiaire d'une succursale, d'un conseil de direction résident, un bureau local, une maison de commerce ou une compagnie, corporation ou agence de tout genre, paieront une licence séparée et distincte sur lesdites affaires pour chaque compagnie représentée ; et ladite licence sera basée sur le montant des primes annuelles brutes sur tous risques dans l'Etat, et sur des risques dans d'autres Etats ou pays étrangers, sur lesquels aucune licence n'a été payée ; la licence à payer sera comme suit :

Première classe—Quand lesdites primes seront de sept cent mille dollars ou plus, la licence sera de cinq mille deux cent cinquante dollars, ($5,-250)

Deuxième classe—Quant les dites primes seront de six cent quatre-vingt dix mille dollars ou plus et moins de sept cent mille dollars, la licence sera de cinq mille cent soixante-quinze dollars, ($5,175).

Troisième classe—Quand les primes seront de six cent quatre-vingt mille dollars ou plus, et moins de six cent quatre-vingt-dix mille dollars, la licence sera de cinq mille cent dollars, ($5,100).

Quatrième classe—Quand lesdites primes seront de six cent soixante dix mille dollars ou plus, et moins de six cent quatre-vingt mille dollars, la licence sera de cinq mille vingt-cinq dollars, ($5,025).

Cinquième classe—Quand les dites primes seront de six cent soixante mille dollars ou plus, et moins de six cent soixante-dix mille dollars, la licence sera de quatre mille neuf cent cinquante dollars, ($4,950).

Sixième classe—Quand lesdites primes seront de six cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de six cent soixante mille dollars, la licence sera de quatre mille huit cent soixante quinze dollars, ($4,875).

Septième classe—Quand les dites primes seront de six cent quarante mille dollars ou plus, et moins de six cent cinquante mille dollars, la licence sera de quatre mille huit cents dollars, ($4,800).

Huitième classe—Quand lesdites primes seront de six cent trente mille dollars ou plus, et moins de six cent quarante mille dollars, la licence sera de quatre mille sept cent vingt-cinq dollars, ($4,725).

Neuvième classe—Quand lesdites primes seront de six cent vingt mille dollars ou plus, et moins de six cent trente mille dollars, la licence sera de quatre mille six cent cinquante dollars, [$4 650].

Dixième classe—Quand les dites primes seront de six cent dix mille dollars ou plus, et moins de six cent vingt mille dollars, la licence sera de quatre mille cinq cent soixante-quinze dollars, $4575.

Onzième classe—Quand lesdites primes seront de six cent mille dollars ou plus, et moins de six cent dix mille dollars, la licence sera de quatre mille cinq cents dollars, [$4,500].

Douzième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent quatre-vingt dix mille dollars ou plus et moins de six cent mille dollars, la licence sera de quatre mille quatre cent vingt-cinq dollars, [$4,425]

Treizième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent quatre-vingt mille dollars ou plus, et moins de cinq cent quatre-vingt dix mille dollars, la licence sera de quatre mille trois cent cinquante dollars, ($4,350).

Quatorzième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent soixante-dix mille dollars ou plus, et moins de cinq cent quatre-vingt mille dollars, la licence sera de quatre mille deux cent soixante quinze dollars, ($4,275).

Quinzième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent soixante mille dollars ou plus, et moins de cinq cent soixante dix mille dollars, la licence sera de quatre mille deux cents dollars, ($7,200)

Seizième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de cinq cent soixante mille dollars, la licence sera de quatre mille cent vingt-cinq dollars, ($4,125)

Dix-septième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent quarante mille dollars ou plus, et moins de cinq cent cinquante mille dollars, la licence sera de quatre mille cinquante dollars, ($4,050).

Dix-huitième classe—Quand les dites primes seront de cinq cent trente mille dollars ou plus, et moins de cinq cent quarante mille dollars, la licence sera de trois mille neuf cents dollars, [$3,-900].

Vingtième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent dix mille dollars ou plus, et moins de cinq cent vingt mille dollars, la licence sera de trois mille huit cent vingt-cinq dollars, [$3 825].

Vingt-unième classe—Quand lesdites primes seront de cinq cent mille dollars ou plus et moins de cinq cent dix mille dollars, la licence sera de trois mille sept cent cinquante dollars, [$3,-750]

Vingt deuxième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars ou plus, et moins de cinq cent mille dollars, la licence sera de trois mille six cent soixante-quinze dollars, [$3,675].

Vingt-troisième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent quatre-vingt mille dollars ou plus, et moins de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars, la licence sera de trois mille six cent soixante dollars, [$3,600].

Vingt-quatrième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent soixante-dix mille dollars ou plus, et moins de quatre cent quatre-vingt mille dollars, la licence sera de trois mille cinq cent vingt-cinq dollars, [$3,525].

Vingt-cinquième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent soixante mille dollars ou plus, et moins de quatre cent soixante dix-mille dollars, la licence sera de trois mille quatre cent cinquante dollars, [$3,-450].

Vingt-sixième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de quatre cent soixante mille dollars, la licence sera de trois mille trois cent soixante-quinze dollars, $3 375.

Vingt-septième classe - Quand lesdites primes seront de quatre cent quarante mille dollars ou plus, et moins de quatre cent cinquante mille dollars, la licence sera de trois mille trois cents dollars, $3,300.

Vingt-huitième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent trente mille dollars ou plus, et moins de quatre cent quarante mille dollars, la licence sera de trois mille deux cent vingt-cinq dollars, $3,225.

Vingt-neuvième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent vingt mille dollar ou plus, et moins de quatre cent trente mille dollars, la licence sera de trois mille cent cinquante dollars, $3,150.

Trentième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent dix mille dollars ou plus, et moins de quatre cent vingt mille dollars, la licence sera de trois mille soixante quinze dollars, $3 075.

Trente-unième classe—Quand lesdites primes seront de quatre cent mille dollars ou plus, et moins de quatre cent dix mille dollars, la licence sera de trois mille dollars, $3,000.

Trente-deuxième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent quatre vingt dix mille dollars ou plus, et moins de quatre cent mille dollars, la licence sera de deux mille neuf cent vingt-cinq dollars, $2 925

Trente-troisième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent quatre-vingt mille dollars ou plus, et moins de trois cent quatre-vingt-dix mille dollars, la licence sera de deux mille sept cent soixante-quinze dollars, $2 775.

Trente cinquième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent soixante mille dollars ou plus, et moins de trois cent soixante dix mille dollars, la licence sera de deux mille sept cent dollars, $2,700.

Trente-sixième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent cinquante mille dollars ou plus, et moins de trois cent soixante mille dollars, la licence sera de deux mille six cent vingt-cinq dollars, $2,625

Trente-septième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent quarante mille dollars ou plus, et moins de trois cent cinquante mille dollars, la licence sera de deux mille cinq cent cinquante dollars, $2,550.

Trente-huitième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent trente mille dollars ou plus, et moins de trois cent quarante mille dollars, la licence sera de deux mille quatre cent soixante-quinze dollars, ($2 475)

Trente-neuvième classe—Quand lesdites primes seront de trois cent vingt mille dollars ou plus, et moins de trois cent trente mille dollars, la licence sera de deux mille deux cent cinquante dollars, ($2,250).

Quarante-deuxième classe — Quand lesdites primes seront de deux cent quatre-vingt-dix mille dollars ou plus, et moins de trois cent mille dollars, la licence sera de deux mille cent soixante-quinze dollars, ($2,175).

Quarante-troisième classe — Quand lesdites primes seront de deux cent quatre-vingt mille dollars ou plus, et moins de deux cent quatre-vingt-dix mille dollars, la licence sera de deux mille cent dollars ($2,100).

Quarante-quatrième classe — Quand lesdites primes seront de deux cent soixante dix mille dollars ou plus, et moins de deux cent quatre-vingt mille dollars, la licence sera de deux mille vingt-cinq dollars ($2,025).

Quarante-cinquième classe — Quand lesdites primes seront de deux cent soixante mille dollars ou plus, et moins de deux cent soixante-dix mille dollars, la licence sera de mille neuf cent cinquante dollars ($1,950).

Quarante-sixième classe—Quand lesdites primes seront de deux cent cinquante mille dollars et moins de deux cent soixante mille dollars, la licence sera de dix-huit cent soixante-quinze dollars ($1 875).

Quarante-septième classe—Quand lesdites primes seront de deux cent quarante mille dollars et moins de deux cent cinquante mille dollars, la licence sera de dix-huit cents dollars ($1,800).

Quarante huitième classe — Quand lesdites primes seront de deux cent trente mille dollars et moins de deux cent quarante mille dollars, la licence sera de dix-sept cent vingt-cinq dollars ($1,725).

Quarante-neuvième classe — Quand lesdites primes seront de deux cent vingt mille dollars, et moins de deux cent trente mille dollars, la licence sera de seize cent cinquante dollars ($1,650).

Cinquantième classe—Quand lesdites primes seront de deux cent dix mille dollars, et moins de deux cent vingt mille dollars, la licence sera de quinze cent soixante-quinze dollars $1,575).

Cinquante-unième classe—Quand lesdites primes seront de deux cent mille dollars, et moins de deux cent dix mille dollars, la licence sera de quinze cents dollars ($1,500).

Cinquante deuxième classe— Quand lesdites primes seront de cent quatre vingt dix mille dollars, et moins de deux cent mille dollars, la licence sera de quatorze cent vingt-cinq dollars ($1,425).

Cinquante-troisième classe—Quand lesdites primes seront de cent quatre-vingt mille dollars, et moins de cent quatre-vingt dix mille dollars, la licence sera de treize cent cinquante dollars ($1,350).

Cinquante-quatrième classe—Quand lesdites primes seront de cent-soixante dix mille dollars, et moins de cent quatre-vingt dollars, la licence sera de douze cent soixante-quinze dollars, $1,275

Cinquante-cinquième classe—Quand lesdites primes seront de cent soixante mille dollars, et moins de cent-soixante-dix mille dollars, la licence sera de douze-cents dollars $1,200.

Cinquante-sixième classe — Quand lesdites primes seront de cent cinquante mille dollars, et moins de cent-soixante mille dollars, la licence sera de onze cent-vingt-cinq dollars, $1,125

**Cinquante-